



ASSOCIATION DE PENSIONNÉS DE LA CAISSE  
DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT DE GENÈVE

1200 Genève

**LETTRE D'INFORMATION**

**Octobre 2018**

*Chère Madame, cher Monsieur,*

*Comme l'APEGE s'y était engagée, chacun-e de nos membres, avec ou sans Internet, doit pouvoir accéder aux informations diffusées par le biais de la « Lettre d'information ». D'où l'envoi de cette feuille d'automne en version électronique pour les uns, en version papier pour les autres.*

*Tout en vous souhaitant une bonne réception, je vous adresse, chère Madame, cher Monsieur, mes meilleurs messages*

**Georgette Pugin**  
Présidente de l'APEGE

### **1. Gestion des membres et rappel des cotisations**

Après la vaste opération d'envoi du bulletin d'adhésion à tous les pensionnés, en date du 9 octobre 2018, l'APEGE compte le nombre réjouissant de 6689 membres, ce qui représente un grand bond en avant !

Parmi les adhérents, 5815 d'entre eux ont payé la modique cotisation annuelle d'un montant de 15 francs. Comme les années précédentes, l'APEGE lance une procédure de **rappel** pour les membres ne s'étant pas encore acquitté de leur dû. Tous les **membres concernés** reçoivent le rappel avec la *Lettre d'information* en version papier.

Les gestionnaires poursuivent, avec méthode et patience, la mise à jour de la base de données informatiques des membres. Nous vous rappelons encore de bien vouloir communiquer tout **changement d'adresse** ou **décès** : par simple message sur notre site, à l'adresse électronique de l'APEGE [admin@apege.ch](mailto:admin@apege.ch) ou par courrier postal à notre adresse : APEGE, 1200 Genève.

La Caisse de pension ne nous communique pas vos coordonnées actualisées (par mesure de protection des données), à moins d'en faire la demande expresse. Cette possibilité a été intégrée dans le formulaire d'admission à l'APEGE destiné aux futurs pensionnés.

*L'appel à cotisation 2019, accompagné d'un BVR, vous parviendra dans la première quinzaine du mois de **février 2019**. Attendez de recevoir ce courrier pour acquitter votre cotisation 2019 et n'utilisez que le BVR 2019 qui contient un numéro de référence indispensable au contrôle du paiement de votre cotisation. **N'utilisez en aucun cas d'anciens BVR**, ce qui ne ferait que compliquer notre travail. Si vous habitez à l'étranger et que vous ne pouvez pas utiliser les BVR joints, faites alors un virement bancaire au nom de l'APEGE en utilisant les coordonnées fournies à cet effet.*

**D'avance, merci !**

### **2. A quand la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ?**

**2.1.** A défaut d'une recapitalisation rapide de la Caisse, le Comité de la CPEG ne pourra agir que sur les prestations futures des assurés actifs, celles des pensionnés étant garanties par la loi. Le communiqué de presse du 21 septembre, reçu par le biais de l'*Infolettre* No 15, annonçait : « le Comité de la CPEG a pris une décision de principe et a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'entrée en vigueur du 2<sup>e</sup> volet de mesures adoptées pour rétablir l'équilibre financier à long terme de la Caisse ».

Les moyens d'y parvenir seront douloureux : une baisse de prestation très importante (10%) viendra s'ajouter à celle déjà prise après la baisse du taux technique en 2016, entraînant l'augmentation de l'âge pivot (5%).

**2.2.** La CPEG a convoqué les délégués à une Assemblée extraordinaire (ADE) qui se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre sous la présidence de M. Jean-Daniel Jimenez, Président du Comité et Représentant des salariés.

. A l'ordre du jour de cette rencontre, un point de situation sera établi sur les projets de loi en cours et autres objets législatifs qui attendent d'être votés par le Grand Conseil.

. Le 2<sup>e</sup> volet des mesures structurelles sera présenté. Le Règlement général de la CPEG (RCPEG) s'en trouvera modifié. Les membres de l'ADE seront consultés sur ce nouveau train de mesures, et leur préavis sera recueilli ainsi que sur la date d'entrée en vigueur. Le Comité de la CPEG prendra ensuite sa décision formelle sur le sujet.

### **3. Modification du Règlement d'organisation pour une ADE au service des délégués !**

La manière de fonctionner de l'Assemblée des délégués n'a, de loin pas, été efficace. Afin d'améliorer son organisation et partant, son déroulement, un groupe de travail (GT) paritaire a été constitué. Sur les 5 groupes (constitués par les membres salariés et pensionnés) un seul n'a pas souhaité participer : le groupe C (Etablissements publics médicaux et employeurs analogues) ayant d'autres priorités. Deux délégués représentent le Groupe E/Pensionnés : Robert Pattaroni (APEGE) et Jean-Pierre Fioux (SSP).

Le GT s'est réuni à deux reprises. Divers amendements visant à faciliter le pouvoir de proposition des délégués ont été acceptés à l'unanimité par les 5 représentants, en particulier dans le cas de résolutions urgentes, liées à l'actualité.

Le Comité de la CPEG va examiner ces propositions. Si un accord est trouvé avec les représentants des délégués, le projet de règlement sera soumis à l'ADE de juin 2019 pour être voté.

### **4. Site de l'Apege**

Le site de l'APEGE a été rénové. Vous pouvez, entre autres, commander en ligne les billets pour les spectacles et les concerts, ce qui facilite la gestion de la billetterie. La commande par courrier postal reste bien sûr possible ! Des documents (PV AG, Rapport d'activité, etc.) sont accessibles dans un espace réservé aux membres (mot de passe : APEGE1820).

### **5. Activités culturelles proposées par le groupe de travail « Culture et Loisirs »**

Le groupe de travail, mandaté par le Comité de l'APEGE, est chargé d'organiser de nouvelles activités culturelles. Une participation financière de l'APEGE est prévue, en fonction du coût de la prestation.

- Le 18 octobre, a eu lieu la première sortie en autocar confortable. La visite du Parc des oiseaux de Villars-les-Dombes a rencontré un vif succès et le repas servi a été apprécié. Pour 2019, deux sorties sont en préparation : 1) Musée gruérien de Bulle + Palais du Parlement à Berne et 2) Papiliorama de Chiètres + tour en bateau du lac de Morat. Des informations détaillées seront communiquées en temps opportun.

Les membres ne disposant pas d'Internet, qui souhaitent s'inscrire à une excursion/visite, envoient leurs coordonnées (NOM, prénom, adresse, no tél. et no de carte de membre) à M. Marcel Genevay, rte de Pré-Marais 43, 1233 Bernex. Ce dernier prendra contact avec vous.

- Le 6 novembre : premier Café-conférence à la Taverne de la Madeleine. L'écrivaine Renata Ada Ruata, lira des passages de son livre « Elle voulait voir la mer », lecture qui sera suivie d'une discussion avec l'auteure. Dans ce cadre, une boisson sera offerte par l'APEGE.

**Samuel Cornuz**  
*Vice-Président*

**Georgette Pugin**  
*Présidente*

**Robert Pattaroni**  
*Vice-Président*